

En 1186, on trouve un seigneur d'Ars témoin d'une donation faite à l'église de l'Île-Barbe.

En 1286, Jean d'Ars, damoiseau, acquit au prix de 40 livres le fief de sa maison, avec ses appartenances situées près de l'église, et en fit hommage au prince.

En 1329, un autre Jean d'Ars donna ou vendit au sire de Beaujeu, Guichard, le fief de sa maison et dix livres viennoises de réserve; la même année, Jean de Germoles fit hommage aux sires de Villars de ce qu'il possédait à Ars, ce qu'avait déjà fait, en 1284, Guillaume des Juifs (*de Juis*).

En 1377, le sire de Beaujeu mit, on ne sait à quel titre, garnison dans le château d'Ars, et fit faire des incursions dans les mandements de Montluel et de Miribel, terres de Savoie. Mais le comte Amé-le-Rouge chassa les troupes de Beaujeu de ses terres, et même s'empara du château d'Ars.

Les seigneurs du nom d'Ars possédèrent cette terre depuis 1250 jusqu'en 1460, époque où elle fut vendue à Jean Buchet, sire de la Collonge; de là elle passa à la famille des Laporte, sieurs de Chavagnac, dans celle des Groslée, des Costes, sires de l'Aubépin, dans celles des Cholier, des Bonsin, des Cleberg, des Lafarge, sieurs de Chaliouvre, enfin dans celle des Garnier des Garets, qui la possède encore aujourd'hui.

En 1539, Claude Gy et Claude Cholier se partagèrent la justice d'Ars.

En 1619, Alexandre Garnier des Garets, seigneur d'alors, voulut contraindre les habitants au guet et à la garde de son château, à des corvées pour lui nourrir ses chiens, à assister à ses assises et à subir sa justice, car il ne l'avait pas directe sur toute la paroisse. Ceux-ci ayant réclamé, il fit venir une compagnie de soldats qu'il fit loger à discrétion chez eux. Ils eurent recours au Parlement qui leur donna gain de cause, et condamna le seigneur à 500 livres de dommages et intérêts.

Les habitants sont bons, tranquilles et religieux.